

Image not found or type unknown



Suite à décès, 15 mois après toujours aucun acte ...

Par **adeline1**, le **27/03/2014** à **15:03**

Bonjour à tous et merci pour vos réponses,
Mon mari est décédé il y a 15 mois, le notaire n'a rien fait, aucun acte notoriété, l'attestation immobilière, la déclaration fiscale de succession.
On me dit qu'il est incompetent.
Je pense lui retirer le dossier, il me demande une note d'honoraires de 500 euros pour les frais engagés !!!
Avait-il l'obligation de rédiger ces actes ?
Merci vivement de vos réponses.
Bon après-midi.